

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DES USAGERS DE L'UNIVERSITÉ

Préambule

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement Général sur la Protection des Données (ci-après nommé « RGPD ») fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Il a été transposé dans la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 par une ordonnance du 12 décembre 2018, suivie par le **décret n° 2019-536 du 29 mai 2019**, qui en a précisé les modalités d'application.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Pour une bonne compréhension de la présente politique il est précisé que :

- le « **responsable du traitement** » s'entend de la personne physique ou morale, qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est le Président de l'Université Gustave Eiffel ;
- le « **sous-traitant** » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels l'Université Gustave Eiffel travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel de l'Université ;
- les « **personnes concernées** » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et leurs données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par le responsable du traitement, c'est-à-dire l'ensemble des candidats aux formations proposées par l'Université ou des étudiants de l'Université Gustave Eiffel ;
- les « **destinataires** » des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel. Les destinataires des données peuvent donc être aussi bien des agents de l'Université Gustave Eiffel que des organismes extérieurs (établissements, organismes sociaux, Crous, etc.).

Objet

Pour satisfaire à son bon fonctionnement, l'Université Gustave Eiffel est tenue de mettre en œuvre et d'exploiter des traitements de données à caractère personnel relatifs à ses étudiants et aux candidats qui postulent auprès de cette dernière.

La présente politique a pour objet de satisfaire à l'article 12 du RGPD concernant l'obligation d'information et ainsi de formaliser les droits et les obligations des étudiants et candidats au regard du traitement de leurs données à caractère personnel.

Portée

La présente politique de protection des données à caractère personnel a vocation à s'appliquer dans le cadre de la mise en place des différents traitements des données à caractère personnel des usagers de l'Université Gustave Eiffel et des candidats auprès de cette dernière.

Elle ne concerne que les traitements approuvés par l'Université Gustave Eiffel et dont elle est responsable, qu'ils soient gérés directement par l'Université Gustave Eiffel ou par le biais d'un sous-traitant spécifiquement désigné par l'Université Gustave Eiffel.

Aucun traitement n'est mis en œuvre par l'Université Gustave Eiffel concernant des données des usagers et candidats s'il ne répond pas aux principes généraux du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés.

La présente politique peut être modifiée ou aménagée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, de décisions ou recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (ci-après nommé « CNIL »). Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des usagers et candidats dans les meilleurs délais.

Chapitre 1. Le traitement des données personnelles des candidats aux formations proposées par l'Université

L'Université Gustave Eiffel est amenée à traiter des données à caractère personnel dans le cadre du **traitement des candidatures pour l'admission dans les formations de l'Université Gustave Eiffel.**

Ce traitement nécessite de recueillir entre autres, et de façon non exhaustive, les informations suivantes :

Dans le cadre de Parcoursup :

- Dossier administratif (données d'état civil) ;
- Mail personnel ;
- INE (puis INES) via l'application SCIBAC (puis SISINE) ;
- Bulletins scolaires ;
- Informations sur la scolarité antérieure et postérieure au bac ;
- CV des candidats, lettre de motivation et lettre de recommandation ;
- Le projet de formation motivé ;
- Niveau de langue en français (pour les candidats étrangers) ;
- Fiche avenir ;
- Résultats au bac ;
- L'ensemble des résultats (DAEU, autres formations équivalentes au bac et de l'ensemble supérieur, ainsi que les résultats au test PIX) ;
- Les données de connexion.

Dans le cadre des candidatures sur les plateformes eCandidat, Mon Master, Campus France il peut également être traité, en sus :

- Numéro de téléphone, adresse postale et adresse électronique ;
- Cursus professionnel et expérience personnelle (avec justificatif professionnel) ;
- Dernier diplôme obtenu dans l'université publique française et/ou tout autre diplôme obtenu en dehors (type, cursus, intitulé, lieu, année) ;
- Données relatives aux candidatures (vœux, rang, statut...) ;
- Données relatives à l'assiduité du candidat (présence en cours, tentative de fraude...) ;
- Données relatives aux engagements citoyens des candidats ;
- Données de connexion (identifiants de connexion, adresse IP, appareil de connexion, traces des actions, dates et heures des interactions avec le dossier du candidat...) ;
- Attestation du bénéfice d'une bourse de l'enseignement supérieur ;
- Justificatif du statut de sportif de haut niveau ou d'artiste confirmé ;
- Statut de réfugié, de bénéficiaire de la protection subsidiaire ou d'une protection internationale ;

- Documentation relative aux candidats en situation de handicap (Aménagement, dispenses, besoins spécifiques...);
- Des travaux personnels réalisés en lien avec la formation (notamment dans les formations dans le domaine des Arts)

Chapitre 2. Le traitement des données personnelles des étudiants

Les finalités et les données personnelles recueillies par l'Université Gustave Eiffel dépendent de la situation de l'utilisateur.

1. Pour les usagers inscrits à l'Université Gustave Eiffel

L'Université Gustave Eiffel est amenée à traiter des données à caractère personnel de ses usagers afin d'assurer la gestion administrative, pédagogique et technique de leur scolarité et particulièrement -et de façon non exhaustive- :

- Suivi du parcours universitaire ;
- Diplomation ;
- Traitement des étudiants boursiers ;
- Délivrance d'une carte d'étudiant ;
- Mise à disposition des usagers de ressources documentaires proposées par les bibliothèques universitaires, gestion des prêts ;
- Remboursement des droits et/ou octroi des aides dans le cadre de l'action sociale ;
- Réalisation des missions de médecine préventive à destination des usagers dévolues à l'université ;
- Contrats et conventions dans le cadre de la formation par alternance ou formation continue/VAE ;
- Gestion de l'activité de Formation Continue et de l'Alternance ;
- Gestion et suivi des stages ;
- Suivi de l'assiduité des apprentis ;
- Élections ;
- Informations sur la vie étudiante et de l'établissement ;
- Mise à disposition des contenus éducatifs et pédagogiques, des informations administratives relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'établissement ainsi que de la documentation en ligne via un intranet ;
- Vidéosurveillance de certaines zones au sein de l'établissement à des fins de sécurité des personnes et des biens ;
- Garantie des obligations légales de traçabilité des accès numériques de l'établissements.

Ces traitements nécessitent de recueillir notamment et de façon non exhaustive les informations suivantes :

- Les données déjà collectées dans le cadre de la candidature ;
- Photographie pour l'édition de la carte d'étudiant ;
- Adresse de courrier électronique personnelle ;
- Numéro de contribution vie étudiante de campus (CVEC) ;
- Traces numériques pédagogiques (notes des usagers, registres d'absences, données de connexion sur aux applications proposées par l'université etc...) ;
- Situation familiale et militaire ;
- Situation financière (salarié ; boursier) et logement de l'utilisateur ;
- État comptable de l'inscription ;
- Adresse et catégorie socioprofessionnelle des parents ;
- Nature du handicap le cas échéant.

Aussi, de façon facultative, l'Université Gustave Eiffel peut recueillir également les données suivantes :

- Numéro de téléphone mobile ;
- Dans le cadre de la VAE, des éléments de preuves sont collectés pour s'assurer de l'expérience professionnelle du candidat (fiche de paye, attestation d'employeur, contrat de travail) ;
- Pratique d'un sport.

2. Pour les usagers en mobilité

L'Université Gustave Eiffel peut aussi traiter des données à caractère personnel des usagers dans le cadre de la mobilité entrante ou sortante à des fins de gestion et suivi de cette mobilité. Ce traitement nécessite de recueillir les données suivantes :

- Les données déjà collectées dans le cadre d'une inscription ;
- Personne à contacter en cas d'urgence et ses coordonnées ;
- Formation actuelle (composante, discipline, niveau) ;
- Mobilité (type de mobilité, programme, pays et institution d'origine et d'envoi, période de mobilité) ;
- Langue maternelle et compétences linguistiques (testes de langues) ;
- Type de logement (pour les mobilités entrantes uniquement) ;
- Rapport de fin de séjour.

Chapitre 3. Partage et transfert des données vers d'autres entités

Pourront notamment être destinataires des données à caractère personnel des usagers et candidats :

- **En interne :**

La Direction Générale Déléguée Informatique et Numérique (ci-après nommée « DGDIN ») pour alimenter le référentiel d'identité numérique et l'accès à l'ensemble des services numériques de l'Université Gustave Eiffel ;

Le service de médecine de prévention ;

La Direction Générale Déléguée des Affaires Juridiques et Institutionnelles (ci-après nommée « DGDAJI ») notamment pour l'organisation des élections, le lancement des enquêtes administratives, des poursuites disciplinaires et en matière contentieuse ;

Les services de scolarité pour l'inscription des usagers ;

Les composantes et les services centraux pour la gestion du cursus de l'utilisateur ;

L'Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles, Evaluations (ci-après nommé OFIPE) pour la mise en œuvre et la réalisation de traitements à des fins de statistiques ;

Le pôle appui au pilotage et contrôle de gestion afin d'améliorer les services et l'offre de formation de l'établissement par des traitements et analyses statistiques des données de scolarité.

À l'issue du cursus scolaire, les données personnelles des usagers seront automatiquement intégrées dans le CRM (Customer Relationship Management) de l'Université Gustave Eiffel, afin de mettre à disposition des Alumni des informations pertinentes (chaque étudiant peut s'opposer à ce traitement de données).

- **En externe :**

Les agents habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes, des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, pour les effectifs d'étudiants et de diplômés (application SISE et SISINE) mais aussi pour les enquêtes sur les conditions de vie des étudiants organisées par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE-national) et pour des enquêtes sur l'insertion professionnelle organisée par le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (le CEREQ).

Dans le cadre des élections universitaires : prestataires de plateformes de vote électronique.

Dans le cadre des partenariats avec les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) tel que le CFA Descartes ou d'autres organismes de formation tels que l'École Estienne, EPMT, GRETA etc... ;

D'autres universités notamment dans le cas d'un changement d'établissement au cours des études (dans ce cas le dossier administratif est transmis à l'université de destination) ;

Les entreprises et organismes de financement de la formation professionnelle.

Pour les usagers en mobilité, les éléments sont susceptibles d'être transmis aux universités partenaires vers lesquelles les usagers ont sollicité une mobilité.

Des données personnelles sont également susceptibles d'être transmises au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) dans le cadre de l'évaluation des établissements.

Chapitre 4. Durée de conservation des données

La durée de conservation des données est définie par l'Université Gustave Eiffel au regard des contraintes légales et contractuelles qui pèsent sur elle et à défaut en fonction de ses besoins.

Pour les candidats, les données personnelles en lien avec le dépôt des candidatures sont conservées pour une durée de 2 ans -ce qui permet de gérer d'éventuels contentieux ou de faciliter une nouvelle candidature l'année suivante-.

Concernant les usagers de l'Université, les données sont conservées le temps de la période d'inscription à l'Université Gustave Eiffel puis au maximum 10 ans (sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires). Au-delà, ces données sont archivées de façon définitive sur un support distinct et à accès limité, conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques et d'archives privées.

En terme d'obligation, le cadre légal de conservation des documents et données pédagogiques ou administratives dans les établissements publics en vigueur, a été défini par l'instruction Culture DAF DPACI/RES/2005/003, du ministre de l'éducation nationale publiée le 22 février 2005 : *Objet : Instruction de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale (rectorats, inspections académiques, établissements d'enseignement supérieur, établissements publics locaux d'enseignement, écoles, établissements d'enseignement adapté et spécialisé, services scolaires des collectivités territoriales, centres de formation et d'apprentissage).*

Concernant la DUA sur les éléments concourant à la diplomation : Cette durée concerne principalement la durée d'utilisation en base active, ainsi que la durée d'archivage intermédiaire, pour permettre aux établissements la réédition de diplômes. Cette durée est établie à 50 ans, à compter de la dernière année d'inscription administrative d'un usager, conformément à la circulaire de tri citée précédemment.

Chapitre 5. Archivage

L'Université Gustave Eiffel respecte la règle de l'archivage sélectif en archivant uniquement les données nécessaires au bon fonctionnement de l'Université, au respect d'une obligation légale ou pour faire valoir un droit en justice, ou encore présentant un intérêt scientifique ou historique.

Si l'archivage devait être externalisé ou confié à un sous-traitant, l'Université Gustave Eiffel s'assurerait que son sous-traitant présente des garanties suffisantes en termes de sécurité et de confidentialité des données qui lui sont confiées.

Dans le cadre de l'article 78 de la loi Informatique et Libertés, les traitements mis en œuvre par les services publics d'archives dérogent à certains des droits des personnes concernées par les traitements. Sont concernés ici les traitements d'archivage intermédiaire ou définitif dans la mesure où l'exercice de ces droits sur ces traitements serait susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement leurs finalités.

En ce qui concerne les archives courantes, celles-ci relèvent du régime de droit commun du RGPD et de la loi Informatique et Libertés. Les droits des personnes concernées ont vocation à s'appliquer dans les conditions prévues par le RGPD.

Chapitre 6. Droits des usagers

Les usagers disposent du droit de demander à l'Université Gustave Eiffel la confirmation que des données les concernant sont ou non traitées.

Les usagers disposent également d'un droit d'accès, ce dernier étant conditionné au respect des règles suivantes :

- La demande émane de la personne elle-même et est accompagnée d'une copie d'un titre d'identité ;
- Elle doit être formulée par écrit auprès du responsable du traitement ;
- Il faut bien identifier le document souhaité ;
- Ce droit d'accès ne peut porter sur des informations ou données confidentielles ou encore pour lesquelles la loi n'autorise pas la communication ;
- Le droit d'accès ne doit pas être exercé de manière abusive, c'est-à-dire réalisée de manière régulière dans le seul but de déstabiliser le service concerné.

Les usagers peuvent aussi demander la rectification des informations inexacts ou incomplètes les concernant.

Afin de permettre une mise à jour régulière des données à caractère personnel collectées par l'Université Gustave Eiffel, celle-ci pourra solliciter l'utilisateur ou le candidat qui aura pour obligation de satisfaire aux demandes.

En cas de modification des informations de l'utilisateur ou du candidat par l'Université Gustave Eiffel, ce dernier en sera spontanément informé.

Concernant le droit à l'effacement, les étudiants sont informés qu'ils ne disposent pas du droit à l'effacement de leurs données personnelles dans la mesure où l'article 17 paragraphe 1 du RGPD ne s'applique pas lorsque le traitement est nécessaire pour exercer une mission d'intérêt public. Toutefois, les candidats qui ne deviennent pas étudiants au sein de l'Université Gustave Eiffel peuvent demander à ce que leur dossier eCandidat soit effacé à l'expiration du délai de recours contentieux.

Les étudiants sont informés que le droit à la portabilité de leurs données personnelles ne s'applique que si ces données sont traitées sur la base de leur consentement préalable ou dans le cadre d'un contrat conclu avec eux, et uniquement lorsqu'il s'agit des données qu'ils ont eux-mêmes fournies."

Concernant le droit à la limitation, les étudiants sont informés que ce droit ne peut être exercé que dans les cas prévus par la réglementation, notamment lorsque l'exactitude des données est contestée, que le traitement est illicite, que les données ne sont plus nécessaires mais sont encore requises pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou lorsqu'ils se sont opposés au traitement. Dans la mesure où les traitements réalisés par l'Université Gustave Eiffel sont licites et que les données collectées sont nécessaires à la gestion de la scolarité, ce droit est limité dans son application.

Ces différents droits s'exercent auprès de la déléguée à la protection des données (ci-après nommée « DPD ») de l'Université Gustave Eiffel (voir chapitre 11).

Chapitre 7. Droit d'usage

L'Université Gustave Eiffel se voit conférer par l'utilisateur ou le candidat un droit d'usage et de traitement de ses données à caractère personnel pour les finalités exposées précédemment.

Toutefois, les données enrichies qui sont le fruit d'un travail de traitement et d'analyse de l'Université Gustave Eiffel demeurent la propriété exclusive de l'Université Gustave Eiffel (analyse d'usage, statistiques, etc.).

Chapitre 8. Sous-traitance

L'Université Gustave Eiffel informe ses usagers et candidats qu'elle pourra faire intervenir tout sous-traitant de son choix dans le cadre du traitement de leurs données à caractère personnel.

Dans ce cas, l'Université Gustave Eiffel s'assure du respect par le sous-traitant de ses obligations en vertu des dispositions du RGPD.

L'Université Gustave Eiffel s'engage à signer avec tous ses sous-traitants un contrat écrit conformément à l'article 28 du RGPD et leur impose les mêmes obligations en matière de protection des données qu'à elle-même.

De plus, l'Université Gustave Eiffel se réserve le droit de procéder à un audit auprès de ses sous-traitants afin de s'assurer du respect des dispositions du RGPD.

Chapitre 9. Sécurité

Il appartient à l'Université Gustave Eiffel de définir et de mettre en œuvre les mesures techniques de sécurité, physique ou logique, qu'elle estime appropriées pour lutter contre la destruction, la perte,

l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite, conformément à l'article 32 du RGPD et à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés.

Pour ce faire, l'Université Gustave Eiffel peut se faire assister de tout tiers de son choix pour procéder, aux fréquences qu'elle estimera nécessaires, à des audits de vulnérabilité ou des tests d'intrusion.

En tout état de cause, l'Université Gustave Eiffel s'engage, en cas de changement des moyens visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, à les remplacer par des moyens d'une performance égale ou supérieure.

En cas de sous-traitance d'une partie ou de la totalité d'un traitement de données à caractère personnel, l'Université Gustave Eiffel s'engage à imposer contractuellement à ses sous-traitants des garanties de sécurité, par le biais de mesures techniques de protection de ces données et les moyens humains appropriés.

Chapitre 10. Violation de données

En cas de violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, l'Université Gustave Eiffel s'engage à en notifier la CNIL dans les conditions prescrites par le RGPD (article 33).

Si ladite violation fait peser un risque élevé pour les droits et libertés des étudiants, l'Université Gustave Eiffel en avisera les étudiants concernés et leur communiquera les recommandations nécessaires.

Chapitre 11. Délégué à la protection des données

L'Université Gustave Eiffel a désigné un délégué à la protection des données (ci-après nommé « DPD »).

Les coordonnées de la DPD sont les suivantes :

- Nom, prénom : JUGE Véronique
- Courriel : protectiondesdonnees-dpo@univ-eiffel.fr

Si l'étudiant souhaite obtenir une information ou poser une question en lien avec la protection des données, il lui sera possible de saisir le DPD qui lui donnera une réponse dans un délai raisonnable.

Chapitre 12. Flux transfrontières

L'Université Gustave Eiffel se réserve seule le choix d'avoir ou non des flux transfrontières pour les données à caractère personnel qu'elle collecte et qu'elle traite.

En cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne ou vers une organisation internationale, l'Université Gustave Eiffel en informera les étudiants et s'assurera du bon respect des droits de ces mêmes personnes.

L'Université Gustave Eiffel s'engage si nécessaire à signer un ou plusieurs contrats permettant d'encadrer les flux transfrontières de données.

Les dispositions relatives aux flux transfrontières sont opposables à l'Université Gustave Eiffel, sauf dans les cas dérogatoires prévus à l'article 49 du RGPD.

Chapitre 13. Registre des traitements

L'Université Gustave Eiffel, en tant que responsable du traitement, s'engage à créer et tenir à jour un registre de toutes les activités de traitements effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'Université Gustave Eiffel en tant que responsable du traitement.

L'Université Gustave Eiffel s'engage à fournir à la CNIL, dès la première demande, les renseignements lui permettant de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

Chapitre 14. Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

Si après avoir contacté les personnes désignées pour veiller au respect des règles relatives à la protection des données, les étudiants concernés par le traitement de leurs données à caractère personnel estiment que les droits relatifs à leurs données personnelles ne sont pas respectés, ils peuvent introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle, à savoir la CNIL. L'adresse à contacter est la suivante :

CNIL – Service des plaintes

3 Place de Fontenoy – TSA 80715

75334 PARIS CEDEX 07

Tél : 01 53 73 22 22

Information

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter les services suivants :



univ-gustave-eiffel.fr

Service protection des données de l'Université Gustave Eiffel : protectiondesdonnees-dpo@univ-eiffel.fr

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, vous pouvez consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr